

Annexe n° 5-2
SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE
SICAD

Guide du Citoyen

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du Ministreen date du
.....
tel que modifié par l'arrêté en date du
(Jort n°.....du.....)

Organisme : Office du Commerce de la Tunisie

Domaine de la prestation : Agréage des stations de conditionnement de fruits et légumes frais .

Objet de la prestation : Procès-Verbal d'agréage des stations de conditionnement de fruits et légumes frais .

Conditions d'obtention

- Les exportateurs de fruits et légumes frais

Pièces à fournir

- Demande écrite pour la réunion de la commission d'agréage

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
<ul style="list-style-type: none"> - Démande écrite - Délivrance de procès-verbal 	<ul style="list-style-type: none"> - le demandeur - la commission d'agrèage - les services de l' Office du Commerce de la Tunisie 	De 3 à 5 jours

Lieu de dépôt du dossier
<p>Service : Office du Commerce de la Tunisie Adresse : 78, rue de Syrie 1002 Tunis</p>

Lieu d' obtention de la prestation
<p>Service : Office du Commerce de la Tunisie Adresse : 78, rue de Syrie 1002 Tunis</p>

Délai d'obtention de la prestation
De 3 à 5 jours

Références législatives et/ou réglementaires
<p>- Arrêté du Ministre de l'Economie Nationale du 19 /12 / 1974</p>